

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 26 novembre 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désire poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineures suivantes :

L'immeuble se situe au 14, rue Saint-Onge, lot 4 542 246 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 1,28 m, alors que le règlement de zonage exige une marge arrière minimale de 6 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [urbanisme@carletonsurmer.com](mailto:urbanisme@carletonsurmer.com).

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 5<sup>ÈME</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2024**



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 5 novembre 2024)